

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, DUFOUR Philippe, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant SAINT-MARTIN Joël, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, COLAS Thierry remplacé par son suppléant LABATUT Charles, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU DE BAZIGNAN, GOZE Marie-José, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS EXCUSÉS: MELIET Nicolas, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, DUPOUY Francis, LABATUT Michel, BOLZACCHINI Laurent,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Cécile LAURENT et Nicolas MELIET a donné procuration à Patricia ESPERON,

SECRETAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : CAHIER DES CHARGES POUR L'INGENIERIE POUR L'ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME, D'ETUDES ET DE SUIVI JURIDIQUE

Monsieur le Président rappelle que depuis l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2012 approuvant la « Modification des statuts » de la Communauté de Communes de la Ténarèze, celle-ci est compétente en matière d'« Elaboration, révision, modification d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ».

Il précise que l'Elaboration de ce document a été engagée par délibérations du Conseil communautaire en date du 27 mars 2013 portant « Prescription de l'Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Définition des modalités de concertation » et du 5 juillet 2013 portant « Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal, fixation des objectifs et définition des modalités de concertation ».

Des visites auprès de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, sont en cours de réalisation pour collecter les principales attentes des élus, afin que le Dossier de Consultation des Entreprises soit adapté au territoire.

Monsieur le Président expose que le cahier des charges du marché pour le choix de l'ingénierie pour l'élaboration de documents d'urbanisme, d'études et de suivi juridique ci-annexé, a été présenté lors de la Commission Urbanisme du 16 octobre 2014.

Les objectifs principaux de l'élaboration de la mission sont :

- Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisation avec les divers documents existants à une échelle supra-communautaire,
- Disposer d'un document de planification unique à l'échelle intercommunale et permettre ainsi l'instruction correcte des demandes d'autorisations du droit des sols,

- Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace tout en garantissant la protection des sites, des milieux et paysages naturels,
- La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché alloti :

- Lot n°1 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal soumis à évaluation environnementale, valant Programme Local de l'Habitat,
- Lot n°2 : Elaboration du Règlement Local de Publicité,
- Lot n°3 : Réalisation d'un Diagnostic Agricole et Foncier,
- Lot n°4 : Suivi et accompagnement Juridique,
- Lot n°5 : Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condom et du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valence sur Baise.

Les lots 1 à 4 comprennent une tranche conditionnelle qui concerne la possible évolution du périmètre de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Vu le montant prévisionnel du marché qui s'élève à 700 000 € HT, il convient de fixer le mode de dévolution du marché par appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le cahier des charges ci-annexé ;

FIXE le mode de dévolution du marché de prestations intellectuelles par appel d'offres ouvert ;

AUTORISE le lancement de l'appel d'offres pour le choix de l'ingénierie pour l'élaboration de documents d'urbanisme, d'études et de suivi juridique ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures pour effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Pour extrait conforme le 18 novembre 2014.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC